Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260427-D2026_55-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 Avril 2026

Date de convocation : 17/04/2026 **Date d'affichage : 17/04/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 27 Avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Anthony GACHES, Christelle ROUSSIER, Yves LOUVEL, Laurent BELLOIR, Marielle GARCIA, Emmanuelle TALIGOT, Mathieu JOHAN, Anne-Sophie FOURCROY, Ophélie FROTIN, Sébastien BUTEAU ; conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Anthony GACHES

35/330/55/2026

6- Objet : Délibération régularisation exercice 2025 montant subvention familles rurales

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier de Familles rurales demandant une régularisation du montant de la subvention pour l'exercice 2025 correspondant à un montant de **2 439,38 €.**

Lors du vote des subventions le 09/02/2026, il a été attribué un montant total de
37 935, 72 € pour l'année 2026

Rappel :
1er acompte 2025 (50 % du montant total) : 16 331.20 €
2ème acompte 2025 (40% du montant total) : 13 064.96 €
Soit 29 396.16 € correspondant à 90% de la subvention totale
Solde subvention 2025 demandé : 2 439,38 €
Soit un montant total pour 2025 de 31 835,54 €

Il convient donc de rectifier le montant total de la subvention 2026 pour Familles rurales, qui doit être au total de **37 935,72 + 2 439,38 = 40 375,10 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
-ACCEPTE le nouveau montant total de la subvention 2026
-AUTORISE à Monsieur le Maire à verser **2 439,38 €** pour régulariser l'exercice 2025 à familles rurales

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260427-D2026_55-DE

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 30.04.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

